

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 22 mars 2021

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 24  
Votant : 27

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle ESPACE MITTERRAND de Billy-Berclau, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 15 mars 2021.

Détail des votes  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 15 mars 2021.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMÉZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

26/03/2021

Et publication du :

30/03/2021

Absents excusés : Messieurs DE CARRION Alain, BOUTON Guillaume et Madame BRAEM Christel.

Le Président

D. DELECOURT

Procurations :

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur LEGRAND Jean-Michel

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur DEGUERRE Alain.

Madame BRAEM Christel à Monsieur VYNCKE Didier.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2021/03/N°3

Domaine d'Intervention : FINANCES

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

RAPPORTEUR : Monsieur DUPONT Jean-Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur DUPONT Jean-Michel, Vice-Président en charge des finances annonce à

l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice 2020 sur le Budget Primitif de l'exercice 2021, comme suit :

Le budget Primitif 2021 reprendra donc l'excédent de fonctionnement de 2020, d'un montant de 1.391.309.71 €, réparti de la façon suivante :

- **En recettes de fonctionnement :**  
Au 002 : Résultat de fonctionnement reporté, un excédent de 1.257.013.87 €
- **En recettes d'investissement :**  
Au 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de 134.295.84 €

Délibération en annexe sous forme de tableau

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021,

Le comité syndical, par 27 voix, adopte l'affectation de résultat présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 26 MAR. 2021



Le Président

D. DELECOURT